



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amélioration de l'habitat

Question écrite n° 16488

Texte de la question

M Ambroise Guellec attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conditions de programmation des crédits de l'ANAH pour 1989. En effet, il est à craindre que les moyens affectés au titre de 1989 ne permettent pas d'assurer les besoins de financement de l'ANAH. Ainsi dans certaines régions, comme la Bretagne, l'insuffisance de financement pour l'année en cours serait de l'ordre de 40 p 100. Outre une régression dommageable des interventions sur le parc ancien, cela impliquerait un manque à gagner important pour les entreprises et artisans du bâtiment et de ce fait emporterait des conséquences néfastes sur l'emploi dans ce secteur. Aussi il lui demande quelles sont ses intentions concernant une augmentation des crédits de l'ANAH pour 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget d'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a été fixé à 1,9 milliard de francs en 1989. De plus, le collectif budgétaire, voté fin 1988, a conduit à un abondement des crédits de 200 MF. Ces dotations devraient permettre de résorber l'essentiel du stock des dossiers en attente fin 1988. De plus une réforme des conditions d'intervention a été mise en place en 1989. Le regroupement et la déconcentration des crédits de l'ANAH réservés au secteur diffus et aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), permet aux autorités locales (prefet et délégué de l'ANAH) de répartir localement ces crédits entre OPAH en cours, avenants aux OPAH, secteur diffus et nouvelles OPAH. Il leur appartient, en liaison avec leurs partenaires locaux de définir des priorités et de prévoir, éventuellement, une modulation des taux compatibles avec les possibilités budgétaires. L'activité du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) ne devrait pas s'en trouver pénalisée, mais bien au contraire, la possibilité de moduler les taux de subvention devrait permettre de financer un plus grand nombre d'opérations.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16488

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3353